



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND CHANTIER EPR2 DE PENLY

Document stratégique



COORDINATION GRAND CHANTIER EPR2

Juin 2024

PROPOS INTRODUCTIFS

En anticipation de la mise en place d'un dispositif Grand Chantier relatif à la construction d'un double réacteur EPR2 à Penly, le territoire normand et notamment sa partie seinomarine s'était mobilisé dès 2021 pour préparer l'éventuel positionnement de ce type d'équipement en Seine-Maritime. Un plan d'action du territoire normand pour le projet EPR2 à Penly a été mis en place le 31 mars 2021 et s'est traduit par la constitution d'une gouvernance spécifique. Des commissions thématiques ont conduit des réflexions qui ont constitué la base des travaux préparatoires du Grand Chantier.

Par lettres de mission en date du 3 mai 2023 et du 5 juin 2023, la Ministre de la Transition Énergétique et la Première Ministre ont confié au Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime le soin de mettre en place une mission de coordination Grand Chantier pour accompagner la maîtrise d'ouvrage et le territoire dans la mise en œuvre de ce projet.

Après l'annonce officielle par la ministre de la Transition énergétique Mme Agnès Pannier Runacher, le 9 juin 2023, de la désignation d'un coordonnateur Grand Chantier EPR2 Penly, un comité stratégique, réuni le 15 juin 2023, validait une comitologie renouvelée pour le suivi du projet.

Le 28 juin 2023, le conseil d'administration d'EDF se prononçait, suite au débat public, sur la poursuite de son programme de construction de trois paires de réacteurs EPR2 avec une tête de série à Penly. Le lendemain, les demandes d'autorisations étaient déposées par EDF auprès des services de l'État instructeurs.

Le projet d'EPR2 à Penly s'inscrit dans un programme qui vise à renforcer la souveraineté énergétique de la France, à augmenter, à prix compétitifs, la capacité de production d'électricité décarbonée du pays et à consolider le savoir-faire industriel français dans le domaine du nucléaire.

La construction d'un double EPR2 à Penly est un projet énergétique mais également un projet de territoire. Pour permettre la réalisation de cet équipement, c'est en effet tout un territoire qui se mobilise pour accueillir les futurs salariés du chantier, réaliser des aménagements en matière d'infrastructures, développer les équipements et services nécessaires à l'accueil de la population nouvelle. C'est également une opportunité pour que les demandeurs d'emplois, les salariés en reconversion et les bénéficiaires du RSA soient accompagnés et formés pour accéder aux nombreux postes qui seront proposés dans le cadre du chantier.

Pour mettre en œuvre ce projet énergétique et territorial, les signataires du présent document s'entendent sur quatre grands objectifs définissant la stratégie de mise en œuvre du projet sur le territoire. Ces objectifs s'inscrivent dans la durée du projet et au-delà et doivent permettre la réalisation d'un équipement majeur pour la production d'électricité décarbonée du pays, pour l'industrie nucléaire normande et pour le tissu économique local.

Ces quatre grands objectifs sont de :

- s'appuyer sur le projet pour renforcer l'attractivité du territoire,

- faire de ce projet une opération exemplaire sur le plan territorial, environnemental et social,
- créer les conditions favorables à l'accueil du chantier,
- penser les aménagements avec la perspective d'un après-chantier au bénéfice du territoire.

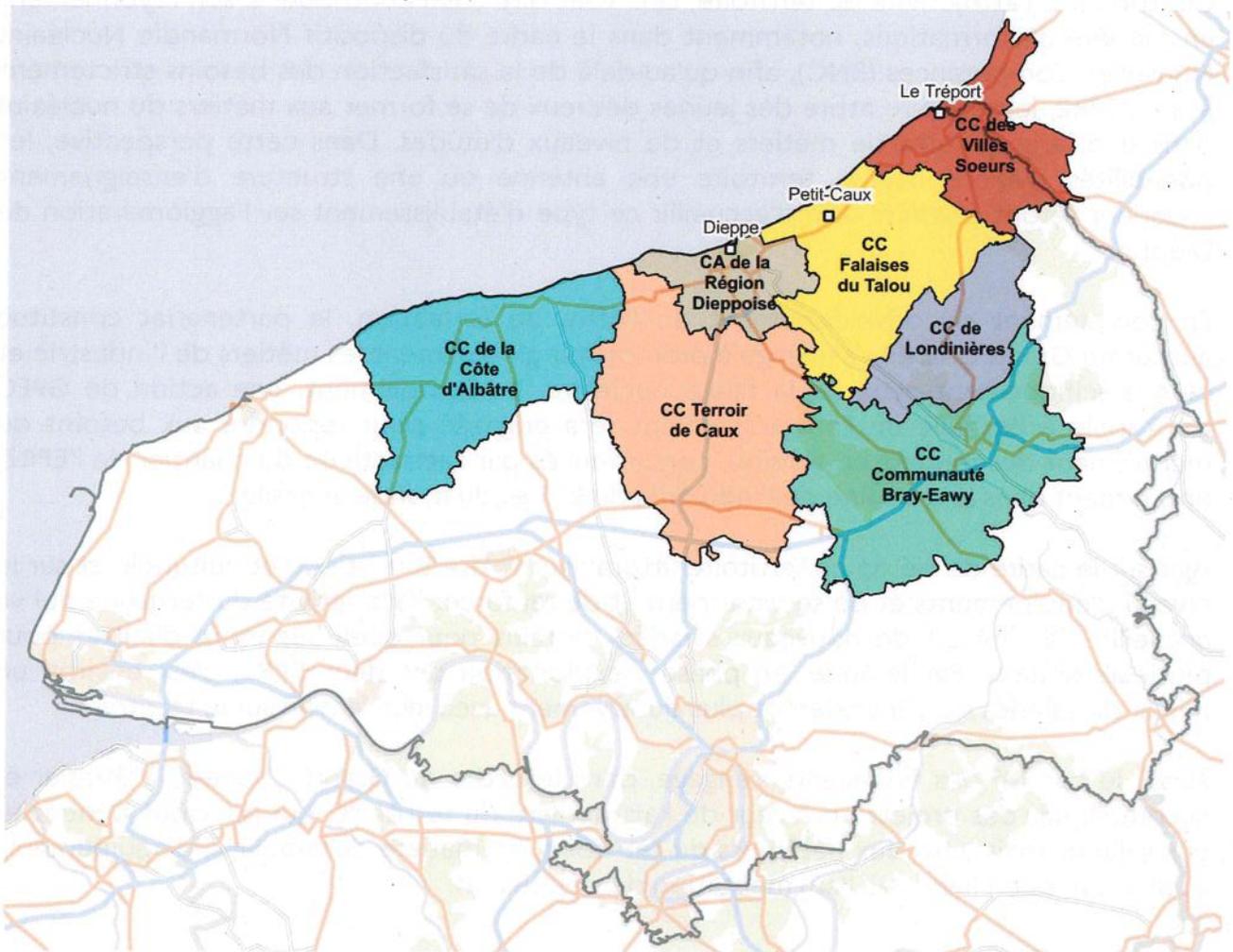
Le présent document a pour objet de définir une stratégie de mise en œuvre d'un projet de territoire (Grand Chantier), en lien avec la construction d'une paire d'EPR2 à Penly. Il est associé à un second document dont l'objet est d'établir un programme d'action pour sa mise en œuvre.

Cette stratégie a été partagée entre les services de l'État, la maîtrise d'ouvrage (EDF, RTE), la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, les élus locaux, la chambre d'agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Elle a pour objet de mobiliser le partenariat autour de ce projet fédérateur pour le territoire.

Le plan d'actions, document associé décliné en cinq axes, a vocation à s'inscrire dans la durée et donc à s'enrichir avec l'avancement du projet et notamment les travaux issus des différents comités techniques. Il constitue la feuille de route du Grand Chantier et fera régulièrement l'objet d'actualisations et de points d'étape en comité stratégique. Le plan d'actions est évolutif par nature, puisqu'il permet de suivre l'avancement des différentes actions alors que la stratégie est stabilisée pour une durée plus longue. Ceci explique le choix de deux documents séparés.

UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

Pour accompagner la réalisation d'un double EPR2 à Penly, c'est un ensemble de sept EPCI, dont 3 en proximité immédiate constituant le premier cercle (Dieppe Maritime, Falaises du Talou, Villes Sœurs) et 4 en périphérie constituant le second cercle (Terroir de Caux, Côte d'Albâtre, Londinières, Bray-Eawy), qui se mobilise autour du dispositif Grand Chantier. En effet, EPCI et communes sont parties prenantes aux côtés de l'État, d'EDF, de la Région et du Département pour que ce projet soit une réussite et que les chantiers annexes à celui de l'EPR2 se réalisent selon des valeurs et des principes partagés.



Aussi, en adéquation avec les engagements pris par EDF dans sa décision du maître d'ouvrage en réponse aux attentes exprimées lors du débat public, les signataires de ce document stratégique souhaitent :

S'appuyer sur ce projet pour renforcer l'attractivité du territoire

La construction de ces deux réacteurs est une véritable opportunité pour dynamiser l'économie locale mais aussi pour renforcer l'offre du territoire en matière de santé, de formation, d'équipements et contribuer ainsi à accroître son attractivité.

Une attention particulière est ainsi portée par l'ensemble des partenaires au renforcement de l'offre de santé, sur un territoire aujourd'hui déficitaire. L'afflux de population supplémentaire renforcera inévitablement la tension actuelle sur cette offre de santé. Dans le cadre du Grand Chantier, cette thématique est spécifiquement traitée dans la perspective d'améliorer la situation actuelle à travers l'accompagnement de projets de maison de santé ou la restructuration de services hospitaliers pour répondre à la fois aux besoins des habitants et à ceux des futurs salariés. En complément, un travail sur l'attractivité à destination des professionnels de santé sera mené pour accompagner les opérations d'investissement dans les locaux destinés à les accueillir.

Contribuer à l'attractivité du territoire, cela veut dire aussi contribuer à son rayonnement en matière de formations, notamment dans le cadre du dispositif Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences (3NC), afin qu'au-delà de la satisfaction des besoins strictement liés à l'EPR2, le territoire attire des jeunes désireux de se former aux métiers du nucléaire dans une large palette de métiers et de niveaux d'études. Dans cette perspective, les possibilités d'ancrer sur le territoire une antenne ou une structure d'enseignement supérieur seront étudiées afin d'accueillir ce type d'établissement sur l'agglomération de Dieppe.

En complément du développement de l'offre de formation, le partenariat constitué autour du Grand Chantier s'engage à promouvoir globalement les métiers de l'industrie et plus spécifiquement ceux de la filière nucléaire. En complément, une action de GPEC territoriale à l'échelle de l'arrondissement sera engagée pour répondre aux besoins de recrutement des métiers en tension, concurrencés par l'attractivité du chantier de l'EPR2, notamment dans le domaine de l'industrie, du BTP et du monde agricole.

Agir sur le cadre de vie de ce territoire littoral, sur l'offre touristique et culturelle et sur le niveau d'équipements et de services permet de renforcer l'attractivité du territoire qui va accueillir des milliers de nouveaux salariés, certains pour quelques mois, d'autres pour plusieurs années. Par la suite, en phase d'exploitation des deux EPR2, c'est environ un millier de salariés qui s'installeront plus durablement avec leur famille sur le territoire.

Aussi, le comité des financeurs s'engage, dans le cadre du Grand Chantier, à étudier et accompagner des projets en faveur de l'attractivité du territoire, qui pourront bénéficier aux salariés mais aussi aux habitants du territoire, en matière de mobilité, d'équipements et de services en lien avec l'augmentation de population.

Faire de ce projet une opération exemplaire sur le plan territorial, environnemental et social

Tête de série d'un programme de construction de trois paires de réacteurs EPR de nouvelle génération, le projet de double EPR2 à Penly se doit d'être exemplaire. Plébiscité par les élus du territoire (parlementaires, Région, Département, EPCI, communes), ce projet bénéficie également du soutien des acteurs économiques (clusters d'entreprises, CCI) et de l'accompagnement de la chambre d'agriculture, attentive aux enjeux de sobriété foncière. EDF, maître d'ouvrage de ce projet souhaite également faire de ce premier chantier d'EPR2 un projet exemplaire tant sur le plan environnemental que social et dont le retour d'expérience pourra être bénéfique pour les autres sites à venir (Gravelines et Bugey).

Ce projet contribuera à la trajectoire de neutralité carbone de la France, visée à l'échéance 2050, avec une production annuelle d'électricité décarbonée correspondant à la consommation de la Normandie. Outre cette contribution à la neutralité carbone, le projet se veut exemplaire en diminuant l'empreinte carbone des transports liés à la mobilité des salariés du chantier et de l'acheminement des matériaux et équipements. Le recours à la multimodalité sera envisagé avec les entreprises titulaires en privilégiant autant que possible la voie ferrée pour le fret voire la voie maritime et les infrastructures portuaires existantes.

Le projet vise à limiter autant que possible l'artificialisation des sols, la consommation de foncier agricole et à mettre en œuvre avec l'appui de la chambre d'agriculture, des solutions de réversibilité ou de réutilisation de certaines parcelles artificialisées. Les collectivités s'engagent à proposer prioritairement, lorsqu'elles en disposent, de friches à recycler pour y implanter des aménagements en faveur du Grand Chantier. De son côté, l'État s'attachera à mobiliser des crédits du Fonds vert pour accompagner ce type de projets.

Le projet vise également à éviter et réduire les impacts sur la biodiversité mais aussi sur le paysage à proximité immédiate du chantier. Afin de préserver la ressource en eau, le maître d'ouvrage s'engage à limiter sa consommation d'eau à toutes les étapes de la vie du chantier.

En matière de logements, en complément de l'offre nouvelle qui sera créée pour héberger au moins 5 000 salariés déplacés voire davantage selon les effectifs mobilisés par les titulaires des marchés, la réhabilitation du parc existant sera recherchée notamment dans le cadre d'une politique de lutte contre la vacance soutenue par l'État et la Région. Un engagement renforcé du partenariat est attendu pour mobiliser les moyens nécessaires à la conduite de ces opérations longues et complexes.

Afin de faire de ce projet, une véritable opportunité pour le territoire, une offre de formation en adéquation avec le développement des compétences répondant aux besoins de l'EPR2, sera mise en œuvre pour bénéficier aux habitants locaux. Des centres de formation de proximité participeront au renforcement de l'offre régionale.

En cohérence avec sa raison d'être et sa responsabilité sociétale d'entreprise, la maîtrise d'ouvrage s'engage à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, encourager la mixité et la diversité dans l'emploi.

Elle s'engage également à mettre en place avec les acteurs locaux de l'emploi des dispositions visant à prévenir le débauchage des salariés.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage EDF, après concertation avec les unions départementales, s'engage à mettre en place un accord social et un observatoire de l'emploi pour un chantier socialement exemplaire.

Une attention particulière sera portée au public bénéficiaire du RSA, pour lui permettre de disposer d'un accompagnement et d'une offre de formation adaptée.

Créer les conditions favorables à l'accueil du chantier

Ce chantier amené à démarrer à l'été 2024 sera le plus grand chantier d'Europe. Réalisé en extension du CNPE de Penly qui abrite deux réacteurs nucléaires en activité, il mobilisera

pendant plus d'une douzaine d'années des milliers de salariés, pour partie issus du territoire, mais pas uniquement.

C'est pourquoi, pour accueillir ces salariés, il convient de développer une offre de logement et d'hébergement, adaptée aux ressources et aspirations des salariés, en proximité du site, dans un rayon de 30 minutes, pour limiter les temps de trajet jusqu'au chantier et dans un environnement permettant aux salariés déplacés de bénéficier de commerces, services et équipements.

Si le projet d'EPR2 constitue incontestablement une opportunité pour le territoire, il ne doit pas pour autant constituer une contrainte forte pour les habitants du territoire en termes de logement. C'est pourquoi, c'est bien une offre nouvelle qui doit être développée, a minima de 5 000 places voire plus, pour satisfaire les besoins du chantier sans déséquilibrer le marché local du logement et phagocyter l'offre touristique. Cette offre devra être diversifiée dans sa typologie (emplacements de camping-cars, mobile-homes, logements temporaires modulaires, résidences hôtelières, logements pérennes) et sa localisation mais sans être éparpillée pour permettre d'organiser un déplacement optimisé des salariés en transports collectifs.

Créer des conditions favorables à l'accueil du chantier signifie également minimiser les impacts sur la circulation routière, en particulier la route départementale RD 925 qui dessert la centrale de Penly. Les signataires s'accordent sur la nécessité de réaliser les aménagements aptes à limiter la gêne des habitants dans leurs déplacements quotidiens et à permettre aux salariés d'EDF et du chantier un accès à leur lieu de travail sans perte de temps excessive.

Pour répondre à cet objectif, différents leviers seront mobilisés pour fluidifier l'accès commun au CNPE et au chantier comme l'organisation des horaires d'embauche au CNPE et sur le chantier pour lisser les périodes de pointe, l'incitation au covoiturage, le recours au transport collectif et la réalisation d'aménagements sur les infrastructures départementales.

Il conviendra également de positionner sur le territoire des parkings déportés permettant de réduire le flux de circulation sur la départementale en organisant des navettes de bus pour les salariés depuis ces parkings de rabattement.

Créer des conditions d'accueil favorables au chantier, c'est aussi organiser l'offre de formation et d'appui au recrutement permettant aux entreprises titulaires et à leurs sous-traitants d'être accompagnées pour satisfaire leurs besoins en main d'œuvre. Une cellule Pôle Emploi dédiée au chantier de l'EPR2 sera créée pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises tant le domaine du génie civil que de l'industrie.

La maîtrise d'ouvrage EDF s'engage à mettre en place une association inter-entreprises pour organiser la restauration collective méridienne, la mobilité des salariés en transports collectifs privés et disposer de logements réservés aux salariés.

Penser les aménagements avec la perspective d'un après-chantier au bénéfice du territoire

Le chantier du double EPR2 à Penly va générer la création d'aménagements (infrastructures, parkings, logements...) indispensables au bon fonctionnement du chantier

mais qui n'auront plus la même nécessité à la fin de l'opération. Aussi, en cohérence avec les perspectives de développement du territoire post chantier, les signataires se fixent comme objectif de penser, dès la conception d'un équipement, à son usage en deuxième vie.

En effet, en matière d'infrastructures, les parkings de stationnement déportés, hormis celui prévu à Dieppe, sont destinés à un usage temporaire avec soit une réversibilité pour un retour à un usage agricole, soit un changement d'usage pour une réutilisation de l'espace artificialisé. Pour un retour à un usage agricole, des conditions particulières de décapage, stockage de la terre et remise en état du site doivent être respectées d'où l'intérêt de prévoir en amont des premiers aménagements leur usage futur afin d'appliquer un cahier des charges adapté.

L'attention portée à l'équilibre du marché du logement au démarrage du chantier doit également être observée en fin de projet. L'ambition de maintien d'une partie du parc des milliers de places d'hébergement doit être compatible avec les perspectives de développement démographique du territoire, de desserrement des ménages et de renouvellement du parc de logements.

L'État s'engage à tenir compte du caractère exceptionnel du projet et des besoins en logements sur le territoire pour adapter la programmation des agréments de logements sociaux compte-tenu du faible taux de vacance sur le parc social. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « *Territoires engagés pour le logement* » qui associe Dieppe Maritime, Falaises du Talou, les Villes Sœurs et Terroir de Caux, l'État mobilisera des moyens spécifiques associés au dispositif.

Les collectivités concernées s'engagent à adapter leurs programmations futures en matière d'habitat en tenant compte du volume de logements qui seront livrés pour l'usage des salariés et transformés par la suite. En effet, de nombreux logements seront conçus pour être temporaires et modulaires. Ils pourront être reconfigurés, reconvertis ou retirés permettant ainsi au territoire de ne pas se trouver contraint par une offre massive de petits logements avec un très fort risque de vacance. A contrario, leur modularité constitue une opportunité pour disposer rapidement après le chantier d'une offre supplémentaire de logements à la typologie adaptable aux besoins réels du territoire.

Penser l'après-chantier c'est également penser à l'exploitation des réacteurs et à l'accueil du millier de salariés EDF qui s'installeront sur le territoire avec leur famille. Le dimensionnement et le type d'équipements et services qui seront déployés dans les territoires pour accompagner leur développement feront l'objet d'une réflexion collective et raisonnée en tenant compte des équipements de proximité existants. Dans une logique de développement durable et de gestion économe de la ressource foncière, les collectivités s'engagent à conduire des actions communes en matière d'aménagement du territoire en lien avec le Grand Chantier.

PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND CHANTIER EPR2 DE PENLY

Conscients de l'opportunité que cette opération représente pour le territoire, les partenaires du Grand Chantier réaffirment leur soutien au projet de construction d'un double réacteur EPR2 à Penly et s'engagent à accompagner la réussite du projet.

En accord avec les grandes orientations stratégiques présentées précédemment, les co-signataires se mobilisent, en fonction des compétences qui leurs sont propres, en faveur de ce projet de territoire.

Signé à Rouen, le 14 juin 2024



Préfet de la région
Normandie
Préfet de la Seine-Maritime



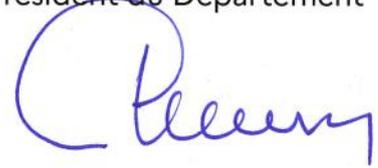
Jean-Benoît ALBERTINI

Président de la Région
Normandie



Hervé MORIN

Président du Département



Bertrand BELLANGER

Président communauté de
communes Falaises du Talou



Patrice PHILIPPE

Président agglomération
Dieppe Maritime



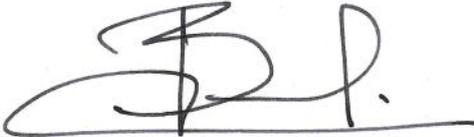
Nicolas LANGLOIS

Président communauté de
communes des Villes Sœurs



Eddie FACQUE

Président communauté de
communes Terroir de Caux



Olivier BUREAUX

Président communauté de
communes Côte d'Albâtre



Jérôme LHEUREUX

Présidente communauté de
communes de Londinières



Armelle BILOQUET

Président communauté de
communes de Bray Eawy



Nicolas BERTRAND

Adjointe au maire de la ville
de Petit-Caux



Caroline DUHAMEL

Maire de la ville de Dieppe



Nicolas LANGLOIS

Maire de la ville du Tréport



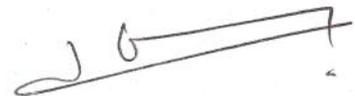
Laurent JACQUES

Directeur de l'action
régionale d'EDF



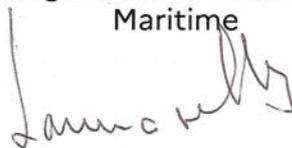
Alban VERBECKE

Déléguée régionale IDF et
Normandie RTE



Nathalie LEMAÎTRE

Présidente de la chambre
d'agriculture de la Seine-
Maritime



Laurence SELLOS

Président de la CCI Rouen
Métropole



Olivier ROUSSELLE

